



Certificat ADAP pour une pharmacie

Par **VERO CHRISTIANE**, le **11/09/2015** à **22:49**

Bonjour Maitre,

Je suis une pharmacienne à la retraite et détient un bail locatif (3, 6, 9) signé en 1992 dont le renouvellement a eu lieu en 2011.

Je suis donc propriétaire des murs et loue le local à un propriétaire du fond de commerce. C'est un petit local de 20 m².

Concernant l'attestation ADAP, pouvez vous me préciser :

- si la pharmacie est bien considérée comme un ERP de catégorie 5
- dans ce cas, si nous bénéficions d'une dérogation et quel document devons nous renseigner et transmettre dans ce cas ?
- si nous sommes obligés de réaliser l'attestation ADAP, qui en a la charge : le propriétaire du fond de commerce ou le propriétaire des murs ? qui devra supporter les travaux qui seront relevés sur l'attestation ?

Merci de vos réponses.

Cordialement, Véronique